|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales  Troisième réunion  Genève, 24 mars 2023 | WG-SHF/3/3  Original : anglais  Date : 11 septembre 2023 |

COMPTE RENDU

adopté par le Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# Ouverture de la réunion

Le Groupe de travail sur les orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales (WG-SHF) a tenu sa troisième réunion à Genève (sous une forme hybride) le 24 mars 2023, sous la présidence de M. Yehan Cui, président du Conseil.

La réunion est ouverte par le président qui souhaite la bienvenue aux participants.

La liste des participants fait l’objet de l’annexe du présent compte rendu.

# Adoption de l’ordre du jour

Le WG-SHF adopte le projet d’ordre du jour proposé dans le document WG-SHF/3/1.

# Options relatives au traitement des questions examinées lors des première et deuxième réunions du WG-SHF

Le WG-SHF examine le document WG-SHF/3/2.

La délégation du Japon réaffirme qu’elle n’est pas favorable à une révision des notes explicatives et considère que, par définition, la vente ou l’échange de semences protégées par les droits d’obtenteur ne relève pas de l’exception relative à l’utilisation à des fins privées et non commerciales prévue par la Convention UPOV. La délégation rappelle qu’elle est contre la poursuite des travaux du WG-SHF.

La délégation de l’Union européenne relève qu’il importe de clarifier les questions concernant les petits exploitants agricoles, notamment en ce qui concerne leurs activités liées à la vente et à l’échange de petites quantités de semences qui pourraient ne pas être considérées comme une activité commerciale parce qu’elles sont effectuées de manière sporadique et non régulière. Elle ajoute que l’importance de cette question est liée à son impact sur la réputation de l’UPOV et sur la manière dont ses travaux sont perçus. Elle propose de poursuivre les travaux du WG-SHF avec la révision éventuelle des notes explicatives et la possibilité de clarifier les questions-réponses.

La délégation du Canada exprime des réserves quant à l’ouverture de la révision des notes explicatives à ce moment-là. La délégation est favorable à la recherche de solutions permettant d’ouvrir les échanges lorsque ceux-ci ne portent pas atteinte aux intérêts légitimes de l’obtenteur et qu’il s’agit d’une pratique coutumière, à l’exclusion des variétés à reproduction asexuée. Elle indique qu’elle préfère, dans un premier temps, déterminer quelles sont les clarifications à apporter aux questions-réponses et, dans un deuxième temps, envisager une éventuelle révision des notes explicatives.

La délégation des Pays-Bas fait observer que les travaux du WG-SHF sont importants dans le contexte des questions de sécurité alimentaire, de l’accès des petits agriculteurs aux variétés améliorées et de la clarification des idées fausses et des mythes concernant la Convention UPOV qui empêchent les pays et les régions de se rapprocher de l’UPOV.

La délégation de la Norvège appuie l’intervention de la délégation de l’Union européenne et indique qu’elle préfère débuter les travaux sur la révision des notes explicatives afin de tenir compte des différentes opinions des membres concernant la mise en œuvre de la Convention UPOV.

La délégation de la Suisse relève que l’enquête indique qu’aucune action en justice n’a été intentée contre des petits exploitants agricoles et qu’il s’agit donc plutôt d’une question de perception concernant l’UPOV. La délégation est d’avis qu’il importe de traiter ces questions de perception avant que l’acceptation de la Convention UPOV ne devienne problématique pour les pays.

La délégation du Japon se dit favorable à l’accès des agriculteurs, y compris des petits exploitants agricoles, à des variétés améliorées. Elle explique que les variétés protégées tombent dans le domaine public après leur période de protection et que ces variétés représentent 80% des variétés utilisées par les agriculteurs au Japon. Elle fait remarquer que la question de l’accès des agriculteurs aux semences est plutôt liée aux systèmes nationaux de listes, qui prévoient des limites concernant la distribution des variétés. La délégation craint de créer une faille dans la Convention UPOV qui mettrait en péril l’efficacité du système de l’UPOV.   
En outre, la délégation du Japon rappelle que les questions-réponses comportent déjà une section permettant aux parties de faire preuve de souplesse en autorisant les agriculteurs de subsistance à échanger du matériel protégé contre d’autres biens vitaux au sein de la communauté locale lorsque les intérêts légitimes des obtenteurs ne sont pas affectés de manière significative, et elle ne voit pas la nécessité de réviser davantage les questions-réponses.

La délégation du Canada est d’avis que la meilleure solution pour traiter ces questions concernant ces malentendus consiste à clarifier les questions-réponses et, une fois ce travail terminé, le résultat pourrait servir de base pour passer à l’étape suivante concernant les notes explicatives.

La délégation de l’Argentine dit qu’elle préfère clarifier les informations figurant dans les questions-réponses. Elle souligne qu’il importe d’améliorer la compréhension du lien entre la Convention UPOV et les autres traités internationaux. Elle fait observer que la révision d’une note explicative serait un processus plus long et que le temps est compté pour améliorer la perception de l’UPOV au sein de la communauté internationale.

La délégation de l’Afrique du Sud exprime son soutien aux travaux du WG-SHF et souligne leur importance pour les obtenteurs et, en particulier, pour les petits exploitants agricoles. Elle fait observer qu’il convient de clarifier ce que l’on entend par “à des fins non commerciales” afin d’apporter de la certitude et souhaite que cette notion fasse l’objet d’une note explicative.

La délégation du Chili fait remarquer que la révision des notes explicatives est un travail délicat et s’inquiète du fait que la révision puisse avoir un impact négatif sur les différences entre les petits exploitants agricoles et les agriculteurs de subsistance, selon les définitions dans les différents pays. Elle rappelle que, au Chili, certains agriculteurs considérés comme de petits exploitants ne travaillent pas uniquement pour leurs familles et que dans certains cas ils ont des exploitations de 20, 50 ou 100 hectares, c’est pourquoi il ne serait pas pertinent d’avoir une unique définition ou interprétation du terme “petit exploitant agricole”. La délégation rappelle en outre qu’il n’existe aucun exemple d’action en justice contre les petits exploitants agricoles pour atteinte aux droits d’obtenteur au sein des pays membres de l’UPOV et que, de ce fait, et que la révision des notes explicatives pourrait donc créer plus de problèmes que de solutions. Elle est favorable à l’idée de soutenir les petits exploitants agricoles et d’apporter les clarifications nécessaires dans les questions-réponses.

La représentante de l*’International Seed Federation*(ISF), parlant au nom de l’Association africaine du commerce des semences (AFSTA), de l’Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA), d’Euroseeds, de l’ISF et de la *Seed Association of the Americas* (SAA), souligne que tous les agriculteurs doivent avoir accès à de bonnes semences et qu’il importe de faire un effort pour améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs du monde entier. Elle fait observer que, comme indiqué dans le document WG-SHF/3/2, paragraphe 8, de nombreuses autres réglementations ont un impact sur les agriculteurs en ce qui concerne l’accès à des semences de qualité. La représentante relève que l’enquête menée par l’UPOV auprès des membres et des observateurs révèle qu’aucune action en justice relative aux droits d’obtenteur n’a été intentée à l’encontre de petits exploitants agricoles. Elle rappelle que le mandat du WG-SHF prévoit que ce dernier a pour objectif d’élaborer des orientations qui servent de base à une révision des Notes explicatives sur les exceptions au droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV et à une version révisée des questions-réponses.   
La représentante suggère que le terme “orientations” peut être compris au sens large et insiste sur la nécessité de poursuivre les travaux du WG‑SHF dans le cadre du mandat de l’UPOV. Elle est d’avis que, compte tenu de la plus grande exposition publique des questions-réponses par rapport aux notes explicatives, le WG-SHF pourrait commencer par l’analyse des questions-réponses, ce qui permettrait au WG-SHF de fournir des orientations et de faire une recommandation au Comité consultatif sur la nécessité ou non de réviser les questions-réponses.

Le représentant de l’*Association for Plant Breeding for the Benefit of Society* (APBREBES) estime que les questions-réponses sont en contradiction avec les notes explicatives. Il fait observer que les notes explicatives ont plus de valeur et qu’il importe donc de commencer par une révision des notes explicatives et, par la suite, de travailler sur les questions-réponses afin de clarifier les points pertinents de manière cohérente. Il suggère que les différents points de vue exprimés au cours des délibérations du WG-SHF soient pris en considération dans la révision des notes explicatives afin de tenir compte des diverses options résultant de ces différents points de vue. Le représentant insiste sur le fait que les notes explicatives actuelles présentent une interprétation très étroite et, par conséquent il propose de supprimer les notes explicatives existantes, car il est préférable de ne pas avoir d’orientations plutôt que d’avoir des orientations qui ne reflètent pas les points de vue actuels des membres.

Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles à reproduction asexuée (CIOPORA) se dit préoccupé et réitère que la CIOPORA ne soutient pas la révision des notes explicatives ou des questions-réponses. Il insiste sur le fait que, si le WG-SHF poursuit ses travaux, la CIOPORA n’est pas d’accord avec l’inclusion des fruits dans la révision.

Le président prend note des différents points de vue exprimés et des propositions faites par le WG‑SHF. Il constate que les orientations actuelles ne reflètent pas ces différents points de vue et interprétations. Il suggère de commencer par apporter des clarifications aux questions-réponses.

La délégation de l’Union européenne se dit favorable à ce que les travaux commencent par la révision des questions-réponses, ce qui permettrait ensuite au WG-SHF de déterminer s’il convient ou non de réviser les notes explicatives.

La délégation du Canada fait sienne la déclaration de la délégation de l’Union européenne et demande que le WG-SHF examine non seulement la question de l’exception relative à l’utilisation à des fins privées et non commerciales, mais aussi les avantages que les petits exploitants agricoles tirent d’autres dispositions de la Convention UPOV.

La délégation de l’Argentine fait part de son soutien à la proposition formulée par la délégation de l’Union européenne tendant à commencer les travaux par la révision des questions-réponses.

La délégation de la Norvège demande que la révision des notes explicatives soit maintenue à l’ordre du jour, tout en soulignant la nécessité d’assurer la cohérence entre les notes explicatives et les questions-réponses.

La délégation du Canada estime qu’il convient de préciser ce que l’on entend par “agriculteurs de subsistance”, “petits exploitants agricoles” et “agriculteurs commerciaux”. La délégation fait remarquer que les questions-réponses actuelles font référence aux agriculteurs de subsistance.

La délégation du Chili fait sienne la déclaration de la délégation du Canada et souligné que, souvent, les législations nationales ne font pas la distinction entre les notions d’agriculteurs de subsistance et de petits exploitants agricoles.

La représentante d’Euroseeds fait remarquer que les travaux du WG-SHF portent sur l’exception au droit d’obtenteur et que les discussions montrent les différents points de vue en ce qui concerne l’utilisation à des fins privées et non commerciales. Elle souligne la nécessité d’apporter des précisions sur les notions dont la définition peut varier d’un membre de l’UPOV à l’autre.

La délégation de l’Argentine fait remarquer que les membres du WG-SHF ont des points de vue et des interprétations différents concernant la notion de petits exploitants agricoles et propose que les questions-réponses donnent quelques exemples illustrant les différentes réalités pratiques afin d’éviter toute confusion avec les agriculteurs commerciaux, qui ne sont pas visés par l’exception.

La délégation de la Norvège fait observer que le mandat porte sur la notion d’utilisation à des fins privées et non commerciales, visée à l’article 15.1)i) de l’Acte de 1991 de la Convention UPOV. Elle propose que le WG-SHF s’en tienne à son mandat lors de la révision des questions-réponses actuelles. La délégation fait remarquer qu’il pourrait être utile de garder à l’esprit la liste des questions figurant dans le document WG‑SHF/3/2 pour aider à définir les aspects des questions-réponses à réviser en ce qui concerne la notion d’utilisation à des fins privées et non commerciales.

La délégation du Canada ne soutient pas la proposition de la délégation de la Norvège tendant à réduire le mandat du WG-SHF aux questions relatives à l’utilisation à des fins privées et non commerciales. Elle estime que les avantages pour les petits exploitants agricoles du système de protection des obtentions végétales dans son ensemble sont essentiels pour comprendre le problème principal. La délégation fait observer que l’exception en faveur de l’obtenteur est souvent interprétée à tort comme bénéficiant uniquement à l’obtenteur. Elle rappelle que l’exception en faveur de l’obtenteur profite également à l’agriculteur, car elle assure l’ouverture du système de protection des obtentions végétales, sa compétitivité et un flux continu de nouveaux matériels sur le marché, ce qui a pour effet d’accélérer l’innovation et de permettre aux variétés protégées de tomber dans le domaine public plus tôt que prévu. La délégation est d’avis qu’il est nécessaire d’adopter une approche globale afin d’examiner tous les aspects des exceptions, et pas uniquement l’utilisation à des fins privées et non commerciales.

La délégation de la Suisse estime que les thèmes indiqués dans le document constituent un bon point de départ pour déterminer si les questions-réponses actuelles traitent ou non de ces thèmes et s’il convient d’élaborer des questions-réponses plus pertinentes, conformément au mandat du WG-SHF.

La délégation des États-Unis d’Amérique rappelle que, lors de l’examen de la notion d’utilisation à des fins privées et non commerciales, la vente de semences de variétés protégées ne répondrait pas à l’exigence d’une utilisation à des fins privées et non commerciales.

La délégation du Japon se réserve le droit de ne pas réviser les questions-réponses mais elle est disposée à poursuivre l’examen des questions relatives aux questions-réponses malgré les préoccupations exprimées. La délégation appuie l’intervention faite par la délégation des États-Unis d’Amérique*.*

Le président rappelle que le WG-SHF a pour objectif d’élaborer des orientations concernant les petits exploitants agricoles en lien avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales, qui serviraient de base à une révision des “Notes explicatives sur les exceptions au droit d’obtenteur selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/EXC) et à une version révisée des questions-réponses sur les exceptions au droit d’obtenteur.

La délégation des Pays-Bas souligne l’intérêt qu’il y a à définir un contexte plus large et des avantages pour les petits exploitants agricoles, ce qui relèverait du mandat du WG-SHF. La délégation fait observer que les questions-réponses seraient un bon point de départ pour inclure davantage d’informations sur ce thème.

La délégation de la Norvège souligne à nouveau qu’elle n’est pas d’accord de modifier le mandat du WG‑SHF.

La délégation du Canada rappelle que les exceptions et limitations prévues par le système de protection des obtentions végétales ne fonctionnent pas indépendamment les unes des autres mais en relation les unes avec les autres, ce qui mérite d’être mentionné et doit être abordé de manière équilibrée.

La délégation du Kenya fait remarquer qu’il s’agit d’une question très sensible et se dit favorable à l’élargissement du mandat du WG-SHF.

Le WG-SHF convient, comme base à la poursuite de ses travaux, que le Bureau de l’Union enverra une circulaire invitant le WG-SHF[[1]](#footnote-2)

1. à examiner toutes les questions-réponses existantes relatives aux petits exploitants agricoles et aux agriculteurs de subsistance qui seront indiquées dans la circulaire et
2. à examiner si les questions recensées dans le document WG-SHF/3/2 et soulevées durant les délibérations du WG-SHF sont couvertes de manière appropriée dans ces questions-réponses et si des révisions ou des questions-réponses supplémentaires seraient nécessaires pour répondre à celles-ci.

Le WG-SHF convient en outre, dans un souci de clarté et de transparence, que les travaux du WG-SHF fassent l’objet d’un compte rendu au Comité administratif et juridique et au Comité consultatif, lors de leurs sessions d’octobre, et que le Comité consultatif soit invité à approuver les travaux décrits au paragraphe 39, notamment en ce qui concerne la possibilité pour le WG-SHF d’examiner toutes les questions-réponses existantes relatives aux petits exploitants agricoles et aux agriculteurs de subsistance[[2]](#footnote-3).

Le WG-SHF demande au Bureau de l’Union d’établir une compilation des réponses à la circulaire pour examen par le WG-SHF à sa quatrième réunion.

# Date et programme de la quatrième réunion

Le WG-SHF convient de tenir sa quatrième réunion, sous une forme hybride, dans la soirée du 25 octobre 2023, à la suite de la soixante-dix-neuvième session du Comité administratif et juridique (CAJ) et de la quatrième réunion du Groupe de travail sur le produit de la récolte et l’utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV).

*Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.*

[L’annexe suit]

(dans l’ordre alphabétique des noms français des membres /  
in the alphabetical order of the French names of the members /  
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria   
(e-mail: NoluthandoN@dalrrd.gov.za)

Allemagne / GERMANY / Alemania

Elmar PFÜLB (Mr.), President, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt  
(e-mail: elmar.pfuelb@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires   
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA

Isabel Louise WARD (Ms.), Assistant Director, IP Australia, Woden  
(e-mail: Isabel.Ward@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA

Birgit, GULZ-KUSCHER (Ms.), Legal Advisor for Seed Law and Plant Variety Protection Law, Federal Ministry for Agriculture, Regions and Tourism  
(e-mail: birgit.gulz-kuscher@bmlrt.gv.at)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASIL

Stefania PALMA ARAUJO (Sra.), Federal Agricultural Inspector, Plant Variety Protection Office, National Plant Variety Protection Service, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Brasilia   
(e-mail: stefania.araujo@agro.gov.br)

CANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders’ Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT (Mr.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa   
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

Renee CLOUTIER (Mr.), Examiner, Plant Breeders’ Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa  
(e-mail: Renee.Cloutier@inspection.gc.ca)

Ashley BALCHIN (Ms.), Examiner, Plant Breeders’ Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa  
(e-mail: ashley.balchin@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile   
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Chief Agronomist, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing   
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Guang CHEN (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Office for Protection of New Varieties of Plant, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing   
(e-mail: chenguang@cnpvp.net)

Chao DENG (Mr.), Deputy Division Director, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing   
(e-mail: dengchaowin@sina.com)

Yuxia LIU (Ms.), Principal Staff Member, Division of Plant Variety Protection, Office for Protection of New Varieties of Plants, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing   
(e-mail: kjzxlyx@163.com)

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de registro de variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícola y Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid   
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

Christian HANNON (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria   
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

FRANCE / FRANCIA

Mariem OMRANI (Mme), Chargée de mission semences, Bureau des semences et de la protection intégrée des cultures, Sous-direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux, Ministère de l’Agriculture et de l'Alimentation, Paris   
(e-mail: mariem.omrani@agriculture.gouv.fr)

GHANA

Grace Ama ISSAHAQUE (Ms.), Chief State Attorney, Industrial Property Office, Accra   
(e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

HAGIWARA Minori (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail: minori\_hagiwara110@maff.go.jp)

MATSUMOTO Shuichi (Mr.), Director, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo  
(e-mail : shuichi\_matsumoto040@maff.go.jp)

KENYA

Theophilus M. MUTUI (Mr.), Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi  
(e-mail: tmutui@kephis.org)

Simon Mucheru MAINA (Mr.), Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi   
(e-mail: smaina@kephis.org)

Gentrix Nasimiyu JUMA (Ms.), Chief Plant Examiner, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi   
(e-mail: gjuma@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MÉXICO

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México   
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

Ana Lilia ROJAS SALINAS (Sra.), Jefatura de Departamento de Armonización Técnica, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México   
(e-mail: ana.rojas@snics.gob.mx)

Agustín de Jesús LÓPEZ HERRERA (Sr.), Teacher/Researcher, Universidad Autónoma Chapingo, Departamento de Fitotecnia, Texcoco   
(e-mail: agustin.lopezh@gmail.com)

NORVèGE / NORWAY / noruega

Svanhild-Isabelle Batta TORHEIM (Ms.), Senior Advisor, Department of Forest and Natural Resource Policy, Norwegian Ministry of Agriculture and Food, Oslo  
(e-mail : Svanhild-Isabelle-Batta.Torheim@lmd.dep.no)

Elin Cecilie RANUM, Advisor (Ms.), Utviklingsfondet, Oslo   
(e-mail: elin@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office,  
Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch  
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS

Kees Jan GROENEWOUD (Mr.), Secretary, Dutch Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Roelofarendsveen   
(e-mail: c.j.a.groenewoud@raadvoorplantenrassen.nl)

Bernadette REGEER (Ms.), Senior Policy Advisor and Team Coordinator Phytosanitary Affairs, DG Agro & Nature, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague  
(e-mail: b.regeer@minlnv.nl)

Marco HOFFMAN (Mr.), Senior Policy Maker, Naktuinbouw   
(e-mail: M.hoffman@naktuinbouw.nl)

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro & Nature, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague   
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

POLOGNE / POLAND / Polonia

Joanna GRUSZCZYŃSKA (Ms.), Head of DUS Testing and Variety Identity Verification Unit, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka  
(e-mail : j.gruszczynska@coboru.gov.pl)

Alicja RUTKOWSKA (Ms.), Head of National Listing and PBR Protection Office, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), Slupia Wielka  
(e-mail: a.rutkowska-los@coboru.gov.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC of korea / REPÚBLICA de corea

ChanWoong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, International Cooperation Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City   
(e-mail: chwopark@korea.kr)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA

Lenka CLOWEZOVÀ (Ms.), Plant Commodities Departement, Ministry of Agriculture  
(e-mail: lenka.clowezova@mze.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest  
(e-mail: enescu\_teodor@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / reino unido

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Ms.), Manager of UK Variety Listing and PBR, Plant Varieties and Seeds, Animal and Plant Health Agency (APHA), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge   
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

Joanne JURY (Ms.), Policy Officer, Department for Environment, Food & Rural Affairs (DEFRA), London   
(e-mail: Joanne.jury@defra.gov.uk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / ESLOVENIA

Joži JERMAN CVELBAR (Ms.), Under Secretary, Agriculture Directorate, Ministry of Agriculture, Forestry and Food (MAFF), Ljubljana   
(e-mail: jozi.cvelbar@gov.si)

Barbara VINTAR (Ms.), Advisor, Ministry of Agriculture, Forestry and Food (MAFF), Ljubljana   
(e-mail: barbara.vintar@gov.si)

SUISSE / SWITZERLAND / SUIZA

Alwin KOPSE (M.), Sous-directeur général adjoint, Chef des Affaires internationales, Affaires internationales et sécurité alimentaire, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern  
(e-mail : alwin.kopse@blw.admin.ch)

Daniel VALENGHI (M.), Program Officer, Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), Bern   
(e-mail: daniel.valenghi@eda.admin.ch)

Marco D'ALESSANDRO (M.), Senior Policy Adviser, Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), Bern  
(e-mail: marco.dalessandro@ipi.ch)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels   
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers  
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Orsola HASBAOUI-LAMBERTI (Ms.), Legal Advisor, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers   
(e-mail: lamberti@cpvo.europa.eu)

viet nam

Thi Thuy Hang TRAN (Ms.), Officer/Examiner, Plant Variety Protection Office of Viet Nam, Hanoi  
(e-mail: tranhang.mard.vn@gmail.com)

II. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANIZACIONES

Association africaine du commerce des semences (AFSTA) / African Seed Trade Association (AFSTA) / Asociación Africana de Comercio de Semillas (AFSTA)

Justin J. RAKOTOARISAONA (Mr.), Secretary General, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi, Kenya   
(e-mail: justin@afsta.org)

Association Asie‑Pacifique pour les semences (APSA) / ASIA AND PACIFIC SEED ASSOCIATION (APSA) / Asociación de Semillas de Asia y el Pacífico (APSA)

Kunaporn PHUNTUNIL (Ms.), Technical Coordination Manager, Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thailand   
(e-mail: kuna@apsaseed.org)

Mary Ann SAYOC (Ms.), Past APSA President, member of WG on Integrated Seed Companies, Kasetsart University, Bangkok, Thailand  
(e-mail: maryann.sayoc@eastwestseed.com)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

François MEIENBERG (Mr.), Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Zürich, Switzerland  
(e-mail: contact@apbrebes.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /   
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) /   
Comunidad Internacional de Fitomejoradores de Plantas Hortícolas de Reproducción Asexuada (CIOPORA)

Edgar KRIEGER (Mr.), Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany   
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Selena TRAVAGLIO (Ms.), Legal Counsel, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany  
(e-mail: Selena.Travaglio@ciopora.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium   
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

EUROSEEDS

Szonja CSÖRGÖ (Ms.), Director, Intellectual Property & Legal Affairs, Euroseeds, Bruxelles, Belgium   
(e-mail: szonjacsorgo@euroseeds.eu)

Marian SUELMANN (Mr.), Manager Legal, Rijk Zwaan Zaadteelt en Zaadhandel B.V, De Lier  
(e-mail: m.suelmann@rijkzwaan.nl)

Jared ONSANDO (Mr.), Technical Manager Variety Testing and Registration, Euroseeds, Bruxelles, Belgium  
(e-mail: JaredOnsando@euroseeds.eu)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Hélène KHAN NIAZI (Ms.), International Agriculture Manager, Nyon, Suisse  
(e-mail: h.khanniazi@worldseed.org)

Sjoerd BIJL (Mr.), Policy Officer, Plantum, Gouda, Pays-Bas  
(e-mail: s.bijl@plantum.nl)

Magdeleen CILLIERS (Ms.), Policy and Research Officer, South African National Seed Organization, Pretoria, Afrique du Sud   
(e-mail: policy@sansor.co.za)

Jan KNOL (Mr.), Plant Variety Protection Officer, Crop Science Division, BASF Vegetable Seeds, Nunhems Netherlands B.V., Nunhem  
(e-mail: Jan.knol@vegetableseeds.basf.com)

Frank MICHIELS (Mr.), Global PVP manager GBI/BG, BASF, Gent, Belgique  
(e-mail: frank.michiels@basf.com)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA) /   
Asociación de Semillas de las Américas (SAA)

Diego A. RISSO (Mr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay  
(e-mail: drisso@saaseed.org)

Oscar DE CÓRDOVA (Mr.), Executive Director, APESEMILLAS, SAA Seed Association of the Americas, Montevideo, Uruguay  
(e-mail: gerencia@appisemillas.com.pe)

Mario SCHINDLER (Mr.), Executive Manager, National Association of Seed Producers (ANPROS), Santiago de Chile, Chili  
(e-mail: mschindler@anpros.cl)

Emmanuel IBARRA ESTRADA (Sr.), Coordinador de PYMES, Asociación Mexicana de Semilleros, A. C., Ciudad de México, Mexique   
(e-mail: emmanuel@amsac.org.mx)

III. BUREAU / OFFICER / OFICINA

CUI Yehan (Mr.), Chair

V. BUREAU DE L’UPOV / OFFICE OF UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Carla SANTOS (Ms.), Administrative/Legal Assistant

[Fin du document/  
End of document/  
Fin del documento]

1. La délégation de la Norvège émet des réserves quant à la modification du mandat et souligne que les révisions des questions‑réponses doivent s’inscrire dans le mandat du WG-SHF “concernant les petits exploitants agricoles en relation avec l’utilisation à des fins privées et non commerciales”. [↑](#footnote-ref-2)
2. La délégation de la Norvège émet des réserves sur cette décision. [↑](#footnote-ref-3)